

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE -
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION DES SOCIETES COOPERATIVES D'HLM**

Procès-verbal de la réunion du 30 Aout 2018

La Commission Paritaire Nationale – Commission Paritaire Nationale Emploi Formation s’est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le 30 Aout 2018

Etaients présents :

Collège employeurs : Mme Emilie BAYART (Habitat de l’III)
M. François HERBIN (Logimanche)
M. Pascal MASSON (Habitation Familiale)
Mme Isabelle ROUDIL (Fédération des Coop’Hlm)

Collège salariés : M. Daniel BLANC - suppléant (CGT)
M. Jean-Marc CANDILLE – titulaire (FNCCB-CFDT)
M. Aïmad FARISSI – suppléant (FO)
Mme Jocelyne SYLVA-MENDY – titulaire (SNUHAB-CFE-CGC)

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mme Isabelle ROUDIL

Etaients absents ou excusés :

Collège employeur :

M. Loris DE ZORZI (AXANIS)	M. Laurent KOLHER (Habitat de l’III)	M. Damien MARTINEAU (Compagnie Vendéenne du logement)
Mme Anne SIMONET (Compagnie Vendéenne du logement)	M. Gilbert BAUX (La Maison Ardennaise)	

M. Jean-Jacques BAGHDIKIAN - titulaire (FO) M. Paul MICHAUX – titulaire (SNPHLM-UNSA)	M. JANSSENS – suppléant (SNPHLM-UNSA) Daniel MELIN – suppléant (FNCCB-CFDT) Mme Monique VERGNE - Titulaire (CGT)
--	--

En absence de Monsieur Gilbert BAUX, Monsieur François HERBIN assure la présidence
La séance est ouverte à 14 H

1/ Décès d’Isabelle Roullier

Isabelle Roudil fait part aux membres de la CPNEF du décès d’Isabelle Roullier, assistance de direction à la Fédération des coopératives Hlm, qui assurait les relations logistiques avec les membres de la CPNEF.

1
in

2/ Adoption du PV de la CPN – CPNEF du 5 juillet 2018

Après prise en compte de différentes remarques, le PV du 5 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

3/ Avenir de la branche

Rapprochement avec la branche des OPH

La discussion s'engage sur les modalités de rapprochement avec une autre branche.

Pour la CFDT Construction Bois, Jean-Marc CANDILLE rappelle que lors de la dernière CPNEF, le collège Employeurs a annoncé vouloir passer un accord non engageant avec la Fédération des Offices Publics pour l'Habitat et qu'il propose maintenant au collèges Salariés un accord de méthode pour le rapprochement avec la branche des OPH. Il rappelle qu'il estime qu'il n'est pas possible de discuter d'un accord de méthode sans une étude affinée. Il souhaite être éclairé sur les intentions du collège Employeurs.

Pour FO, Aimad FARISSI indique qu'il a compris que le collège Employeurs a pris acte du fait que la CFDT Construction Bois, ne souhaite pas un rapprochement avec les OPH. Un courrier a été adressé à la DGT par les deux Employeurs (COOP et OPH) pour indiquer leur volonté de rapprochement. Il estime qu'il est nécessaire de travailler maintenant sur un accord de méthode car le calendrier est très serré et le risque que la DGT décide en dehors de notre CPNEF est réel.

Pour la CFE-CGC, Jocelyne SYLVA-MENDY rappelle que ce sont les membres de la commission nationale de restructuration des branches (dont font partie les OS) qui décideront et non la DGT.

Pour la CGT, Daniel BLANC émet l'avis que l'étude complémentaire demandée par la CFDT Construction Bois a pour but de faire changer l'avis des Employeurs et des OS minoritaires. Il rappelle l'accord des Employeurs et des OS minoritaires pour le rapprochement avec la branche des Offices. Il souhaite qu'on s'interroge sur les meilleures modalités pour préserver les acquis des salariés. Dans l'accord de méthode, cette question doit être présente. Il rappelle enfin que lors de la rencontre entre Marie-Noëlle Lienemann et la CFDT Construction Bois, cette dernière a proposé des accords d'entreprises pour préserver les acquis.

Pour le collège Employeurs, François HERBIN précise un certain nombre de points :

- Le collège Employeurs n'a pas passé d'accord non engageant avec les employeurs des OPH. Les deux Fédérations ont écrit ensemble à la DGT pour exprimer leur souhait réciproque de se rapprocher.
- L'objectif du collège employeur est de faire évoluer la CCN des OPH afin que les spécificités des coopératives et des métiers qu'elles exercent soient pris en compte. Il appartient au collège salariés d'agir de même afin que les acquis des salariés des coopératives soient préservés par les nouvelles dispositions conventionnelles.
- Le conseil fédéral s'est prononcé unanimement en faveur du monde HLM et des OPH. Cette décision a été prise après avoir rencontré les deux branches concernées du mouvement HLM (OPH et ESH), ainsi que la branche des CAUE. Lors de ces rencontres, la branche des OPH a paru la plus motivée pour prendre en compte les spécificités des coopératives HLM : tous les représentants syndicaux ainsi que les dirigeants de la fédération des OPH étaient présents et ont apporté des garanties sérieuses sur les conditions d'un rapprochement éventuel. La branche des ESH n'a pas démontré la même motivation. Lors de la rencontre, deux personnes seulement des ESH étaient présentes ; aucun contact n'a été pris à l'issue de la rencontre alors qu'il avait été déclaré très clairement que le conseil fédéral des ESH se prononcerait rapidement sur ce sujet. Le collège employeurs de la branche des coopératives HLM n'avait donc plus le choix.

Pour le collège Employeurs, Pascal MASSON a complété en rappelant la petite taille des coopératives et l'importance d'une volonté commune entre employeurs d'évolution des CCN. Il a aussi rappelé la qualité de notre CCN et par voie de conséquence du travail réalisé par la CPN.

Pour la CFDT Construction Bois, Jean-Marc CANDILLE indique que seul l'avenir des salariés et leurs avantages sociaux le motive dans son choix.

Ouverture de la négociation sur l'accord de méthode

Pour le collège Employeurs, François HERBIN annonce l'ouverture d'une négociation sur l'accord de méthode que nous proposerons à la CPN de la branche des OPH. Un document de travail a été transmis à ce sujet comme base de discussion entre les deux collèges.

Pour la CFDT Construction Bois, Jean-Marc CANDILLE indique qu'il ne souhaite pas travailler sur un accord de méthode tant que l'étude complémentaire n'a pas été réalisée et qu'il s'opposera à cet accord.

Pour le collège Employeurs, François HERBIN indique que l'accord de méthode est comme son nom l'indique un accord qui précise les modalités de négociation entre les deux branches. Il n'aborde pas le fond des questions. Il est d'accord pour que les modalités de discussion soient précisées pour les 3 blocs.

Etude complémentaire souhaitée par la CFDT Construction Bois

Il est convenu que Jean-Marc CANDILLE transmette un cahier des charges afin de réaliser une consultation complémentaire à l'étude BOUTEILLE/FIDAL auprès de 2 cabinets.

Par ailleurs, il est convenu d'informer les cabinets BOUTEILLE ET FIDAL qu'une partie de leur étude pourra être transmise au cabinet choisi.

4/ Questions diverses

Congrès : certains membres du collège salarié n'ont pas reçu de confirmation de leur billet de transport et de leur chambre d'hôtel. Ils souhaiteraient une confirmation de la part de la Fédération.

Création des Opérateurs de compétences (OPCO) en remplacement des OPCA : Jean-Marc CANDILLE informe les membres de la CPNEF que des informations issues du ministère indiquent que ce dernier s'orienterait vers 10 OPCO. Il s'interroge sur l'avenir d'Uniformation et indique deux possibilités : le secteur de la Santé et du social ou le secteur du bâtiment.

Isabelle ROUDIL indique que les Employeurs HLM présents au sein d'Uniformation suivent très précisément ce dossier. Elle précise que la loi a fait l'objet, le 3 août, d'un recours devant le conseil constitutionnel et que le rapport Marx-Dabrowski sur la notion de filière qui devait être remis le 8 août à la ministre ne le sera que début septembre.

Elle propose que l'avenir d'Uniformation fasse l'objet d'un projet point lors d'une CPNEF.

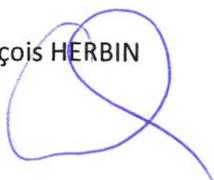
5/ Calendrier des prochaines CPNEF

Le calendrier des prochaines réunions :

- Lundi 10 septembre 2018 – CPN/CPPNI
 - o 10h-12h 30 : collège salarié
 - o 11h-12h30 : collège employeur
 - o 14h-16h : CPN, avenir de la branche des Coop'HLM : accord de méthode
 - o 16h17h : CPPNI, signature de l'accord de méthode
- Vendredi 28 septembre 2018 – CPN/CPPNI
 - o 10h-12h 30 : collège salarié
 - o 11h-12h30 : collège employeur
 - o 14h-16h : CPN, avenir de la branche des Coop'HLM
 - o 16h17h : CPPNI

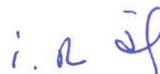
Le Président de séance,

M. François HERBIN



La Secrétaire,

Mme Isabelle ROUDIL



3



